

## Alerte

### Communiqué à tous les éleveurs de porcs du Québec Message concernant le deltacoronavirus porcin (DCVP)

#### État de la situation

##### Cas à Saint-Bernard

La situation est stable avec cinq cas déclarés de deltacoronavirus porcin (DCVP) dont le dernier était le 16 avril. Les cas concernent uniquement des sites d'élevage appartenant à 2 éleveurs qui collaborent pleinement aux activités de bioconfinement de la maladie et son éradication. Il n'y a pas eu de tests environnementaux positifs au DCVP aux abattoirs depuis le 18 avril, ce qui est de bon augure. Cependant, le risque de propagation est toujours présent puisque des porcs infectés sont toujours présents sur certains sites.

##### Mesures prises à ce jour

À la suite des déclarations des cas à l'EQSP, des mesures de biosécurité rehaussées ont été mises en place dans les deux réseaux de production concernés. Tous les lots de porcs infectés ont été dirigés vers l'abattoir de St-Esprit en fin de journée les vendredis pour favoriser un lavage et désinfection des quais et de l'étable durant la fin de semaine. Des démarches de coordination et de traitements potentiels sont en cours avec le groupe CLÉ Beaurivage pour une gestion sécuritaire du lisier des sites infectés. Des tests ont été réalisés sur plusieurs sites en liens épidémiologiques et les résultats se sont révélés négatifs. Il n'y a pas d'autre cas suspect pour le moment. Une partie des bâtiments ayant été déclarés positifs sont maintenant vidés, lavés et désinfectés. Avant qu'un regain de statut négatif puisse être annoncé, certains critères doivent être respectés dont un temps d'attente avant de faire des tests sur les nouveaux animaux entrés.

##### Rappels concernant la maladie

Le DCVP est une maladie causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tout âge. Le principal signe clinique à observer est une diarrhée aqueuse. En maternité, une hausse de mortalité des porcelets pourrait être observée. **Lors de tout cas de suspicion de la maladie, les éleveurs sont invités à consulter leur vétérinaire praticien qui aura accès à des gratuités de test dans le cadre d'un programme du MAPAQ.**

Les porcs infectés excrètent le virus pendant environ 4 à 6 semaines. Le DCVP se transmet habituellement par contact direct avec des porcs infectés ou de façon indirecte par des quais de chargement/déchargement aux abattoirs et centres de rassemblement, des remorques de transport de porcs ou tout autre objet (outils, vêtements, bottes, etc.) ayant été en contact avec des porcs infectés. Ce n'est pas une maladie qui se transmet habituellement par aérosol. Au Québec, il n'y a pas eu de site infecté de cette façon en 10 ans.

### Recommandations du Comité vétérinaire de l'EQSP

Une rencontre du comité vétérinaire de l'EQSP, incluant les vétérinaires des sites infectés, a eu lieu le 7 mai pour faire le point sur la situation. Les recommandations pour les éleveurs de la région de St-Bernard sont les suivantes :

- **Le DCVP est une maladie dont la transmission peut être évitée grâce à l'application d'une bonne biosécurité de base. Voir les mesures recommandées ci-dessous.**
- **Il est recommandé de demander à votre(vos) transporteur(s) de porcs de tester leur station de lavage minimalement une fois par semaine afin de surveiller la circulation potentielle du virus et de vous communiquer les résultats des tests.**
- **S'il est impossible que le camion qui transporte vos animaux soit lavé et désinfecté avant le chargement (soit parce qu'il contient déjà des porcs d'une autre ferme ou que vous n'avez pas accepté le coût supplémentaire d'un lavage), demander que le camion soit testé pour le DEP/DCVP ou prenez vous-même un échantillon à l'arrivée du camion à l'aide d'une lingette humide (demander à votre vétérinaire). Vous aurez le résultat après le transport de vos animaux, mais advenant un résultat positif du camion, vous pourrez vérifier que votre ferme n'a pas été contaminée.**
- **La même recommandation est faite pour ceux qui ont des animaux de réforme : leur centre de rassemblement devrait tester leurs installations minimalement une fois par semaine et vous transmettre les résultats.**
- **Si vous observez des signes de diarrhée, appelez votre vétérinaire.**

### Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la DEP ou du DCVP dans les troupeaux porcins du Québec en tout temps, voici les mesures de biosécurité préconisées :

1. Demander des véhicules qui n'ont pas effectué de transport de porcs ou de truies de réforme à l'extérieur du Québec et exiger qu'ils utilisent un véhicule lavé, désinfecté et séché après chaque voyage à l'abattoir ou à un centre de rassemblement.
2. Quand le transporteur arrive sur votre site d'élevage, faire une inspection visuelle de la remorque pour vérifier la propreté.
3. Lors du chargement, l'éleveur doit rester à l'intérieur du bâtiment.
4. Le transporteur doit rester à l'extérieur du bâtiment (Zone d'accès restreinte - ZAR). Il doit porter des bottes propres et un couvre-tout propre pour chaque ferme.
5. Les quais de chargement doivent être lavés et désinfectés immédiatement après chaque sortie d'animaux, les liquides et la litière doivent demeurer à l'extérieur du bâtiment.
6. S'il est impossible de charger les animaux dans une remorque lavée et désinfectée, implanter une stratégie de transport impliquant le transfert de porcs de camion à camion. Cette mesure est particulièrement importante pour les truies de réforme.
7. Si vous effectuez vous-même le transport de vos porcs à l'abattoir, assurez-vous d'apporter votre propre matériel pour la manipulation des porcs et le nettoyage du camion. Laver, désinfecter et sécher

- le camion et le matériel utilisé avant le retour à la ferme ou à un endroit à la ferme où l'eau de lavage ne contaminera pas les voies de circulation habituelles.
8. Maintenir à jour tous les registres concernant le transport : dates des entrées et sorties d'animaux, nom et coordonnées de la compagnie de transport, numéro du camion et nom du camionneur.
  9. Rehausser toutes les mesures de biosécurité, en particulier pour les visiteurs :
    - a. Accepter seulement les visiteurs essentiels.
    - b. Tenir un registre des visiteurs.
    - c. Appliquer strictement les principes du corridor danois (déplacements unidirectionnels, lavage des mains (ou porter des gants jetables), vêtements (couvre-tout) et chaussures (bottes propres ou bottes jetables) fournis par la ferme.
  10. Éviter l'importation de porcs en provenance des États-Unis et de l'Ontario à moins que des tests aient démontré qu'ils sont exempts du virus.